



Reprise des célébrations publiques

8 juin 2020

Chers confrères,

Ce lundi 8 juin, nous voici arrivés à ce moment tant attendu de la reprise des célébrations publiques ! Voici quelques conseils pour vivre au mieux cette nouvelle étape.

L'arrêté ministériel précisant les mesures accompagnant la nouvelle phase du déconfinement envisage la reprise des cultes. L'article 6 de cet arrêté mentionne les lignes directrices suivantes :

- *le respect des règles de distanciation sociale, en particulier le maintien d'une distance d'1,5 mètre entre chaque personne, sauf pour les personnes qui vivent sous le même toit ;*
- *le respect du nombre maximum, fixé au préalable, de personnes par bâtiment, limité à 1 personne par 10 m², avec un maximum de 100 personnes par bâtiment jusqu'au 30 juin 2020 inclus, et de 200 personnes à partir du 1^{er} juillet 2020 ;*
- *l'interdiction de contacts physiques entre personnes et d'objets par plusieurs participants ;*
- *la mise à disposition, à l'entrée et à la sortie, des produits nécessaires à l'hygiène des mains.*

Le cabinet du Gouverneur me confirme qu'il ne prendra pas de mesures complémentaires pour le Hainaut.

Les mesures demandées par le protocole que vous avez déjà reçu restent d'actualité.

- Vous trouverez en fichier joint la version actualisée au 5 juin.
- Je vous transmets aussi en fichier joint l'affichette envoyée à toutes les Fabriques d'église, rappelant les mesures principales.

J'attire votre attention sur l'interprétation des **règles de nombre et de distance**, puisque beaucoup sont interpellés à ce sujet. Il y a 2 règles différentes : distance physique d'1,5 m (sauf pour les personnes vivant sous le même toit) et 1 personne par 10 m² pour le calcul du nombre total.

- La règle « par bâtiment, 1 personne par 10 m² » signifie qu'il s'agit d'un calcul *global*, et sur *l'ensemble de la superficie* de l'église, pas seulement sur la superficie directement utilisée par l'assemblée.
- Ces 2 règles sont *cumulatives* et ne sont pas deux manières différentes d'exprimer le même principe. Autrement dit, il ne faut pas faire de vains calculs pour tenter d'harmoniser ces 2 règles (et vouloir augmenter le nombre maximum...)

L'autorisation de reprise du culte concerne **les différents sacrements ainsi que d'autres célébrations liturgiques** ou assemblées de prière.

- La limitation de 30 personnes pour les mariages et funérailles disparaît.
- Les baptêmes sont autorisés (une seule famille par célébration, et respect des règles fixées dans le protocole).
- Des consignes vous seront communiquées concernant les célébrations des sacrements de l'initiation pour les catéchumènes, ainsi que pour les confirmations (enfants, jeunes et adultes).
- L'onction des malades est autorisée dans les hôpitaux et maisons de repos, mais soumise bien entendu à l'accord sanitaire des responsables de l'institution.

Vous trouverez ci-joint une proposition de **prière autour du cierge pascal** à l'occasion de la première célébration dans chaque église, élaborée par le Service de la liturgie.

Je me permets encore de vous suggérer de **faire œuvre de pédagogie** afin d'aider les chrétiens à un bon accueil de ces mesures contraignantes, car – on risque de vite l'oublier – le virus circule encore :

- n'hésitez pas à réexpliquer les principes de distanciation, notamment lors des moments « délicats » où l'on circule dans l'église, comme la communion, l'entrée et la sortie...
- rappelez aussi que ces mesures sont dictées exclusivement par la volonté de prendre soin de tous, et spécialement des plus fragiles, et qu'il n'y a aucune volonté, dans le chef des autorités, de limiter abusivement ou d'entraver l'exercice du culte, contrairement à ce que certains se plaisent à raconter !

Enfin, je suis heureux de pouvoir vous annoncer **que la messe chrismale sera célébrée à la cathédrale de Tournai le vendredi 19 juin à 11h00**, à l'occasion de la solennité du Sacré-Cœur. Vous recevrez bientôt des informations concrètes pour cette célébration. Mgr Harpigny aurait souhaité pouvoir faire de cette fête du Sacré-Cœur un grand moment de célébration et d'action de grâces avec les prêtres du diocèse, comme les années précédentes. Malheureusement, les circonstances nous l'interdisent. Mais nous vivons cette journée dans la communion

Cette nouvelle étape qu'est le déconfinement suscite beaucoup d'attentes dans la société et dans l'Eglise, mais elle portera aussi son lot de tensions, de déceptions... Le confinement provoque des tensions dans les familles, des souffrances psychologiques, des deuils mal vécus, des catastrophes socio-économiques... Il faudra du temps pour percevoir l'ampleur des dégâts et panser les blessures ! Il nous appartient d'accompagner aussi ce chemin pour consolider la solidarité et retrouver la sérénité.

Avec mes salutations fraternelles.

Le 7 juin 2020

*Olivier Fröhlich
Vicaire général*